

## Contrat VINS BIO DE BORDEAUX

### Contenu du contrat :

- Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de vins Norbert DEPAIRE EARL Courtney, et les consomm'acteurs, membres de l'AMAP les GUMES (cotisation de 5€ à l'AMAP)
- Ce contrat concerne la livraison unique, prévue le 17 décembre 2021.

### Les distributions :

- Les distributions auront lieu le vendredi au boulodrome de la Noé Cottée de St Sébastien de 18h00 à 19h30

### Le producteur :

- S'engage à fournir le vin bio de Bordeaux lors de la livraison du 17 décembre 2021, suivant les quantités et aux tarifs sur le bon de commande au verso.

### L'adhérent : Je m'engage à :

- Respecter la charte des amap et par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP les GUMES (document consultable sur le site de l'AMAP)
- Venir prendre mes produits ou les faire récupérer par une personne de mon choix sur le lieu de distributions. Les colis non retirés à la fin de la distribution seront perdus et non remboursés.
- Payer la commande indiquée au verso, pour un montant total de = .....euros.
- Faire le règlement par chèque à l'ordre de « Norbert DEPAIRE » ( possibilité de faire plusieurs chèques)
- Etre à jour de ma cotisation à l'AMAP les GUMES (5,00€ pour 2022)

Fait à Saint SEBASTIEN sur Loire le ...../...../.....

<i>L'adhérent :</i>	<i>Producteur :</i>
<i>Adresse :</i>	Norbert DEPAIRE EARL Courtney Adresse:Château Courtney 33 490 ST MARTIAL
<i>Tél :</i>	Tél : 06 70 62 11 32 – 05 56 76 42 56
<i>Mail :</i>	Mail : <a href="mailto:chateaucourtesy@wanadoo.fr">chateaucourtesy@wanadoo.fr</a>
<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>

